

**délibération :
DE_2026_4_30**

L' an deux mille vingt six, le vendredi 24 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 17 Avril 2026

Présents : 14

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur de CABISSE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame LEROY Cécile, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François, Madame PASCAL Jeanne-Marie

Votants : 15

**Objet : Délibération
désignant les représentants
de la commune à
l'association Plus beaux
villages de France**

Pouvoirs :

Monsieur PREVOST Charles a donné pouvoir à Monsieur de CABISSE Thierry

Absent(s) : Monsieur PREVOST Charles

Secrétaire de Séance : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Philippe Padelou

Les Plus Beaux Villages de France, c'est l'histoire de la rencontre, en 1981, entre un homme et un livre. Le livre, était l'album éponyme édité par Sélection du Reader's Digest, l'homme était Charles Ceyrac, Maire de Collonges-la-Rouge. L'élu de Corrèze trouve alors dans cet ouvrage le moyen de servir une cause qui lui tient à cœur : unir forces et passions pour protéger et promouvoir le patrimoine remarquable des communes d'exception et offrir ainsi une alternative à la désertification rurale. 66 maires suivront Charles Ceyrac dans cette aventure officialisée le 6 mars 1982 à Salers (Cantal).

Aujourd'hui, le réseau compte 184 villages répartis dans 14 régions et 72 départements. Eviter les écueils du village-musée sans âme ou, à l'inverse, ceux du "parc d'attraction", réconcilier les villages avec l'avenir, c'est l'ambition raisonnée et passionnée de l'association.

Depuis sa création, le réseau des "Plus Beaux Villages de France" a pour objectifs statutaires de préserver et valoriser le patrimoine de ses villages membres pour accroître leur notoriété et favoriser ainsi leur développement économique.

Pour mener à bien ces missions, le label inscrit ses actions autour de trois axes stratégiques constituant un cercle vertueux : Qualité, Notoriété, Développement.

Il est nécessaire de désigner deux personnes pour représenter la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE

DE DESIGNER Monsieur Thierry de Cabissole en tant que délégué titulaire et Madame Dominique Plancher en tant que déléguée suppléante auprès de l'association les plus beaux villages de France.

DE DONNER pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 084-218401438-20260424-DE_2026_4_30-DE

signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,

Cécile LEROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Emis le 24/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 27/04/2026

LA MAIRE



Dominique PLANCHER